

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUÉBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
outré les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION, }
No. 5, Rue des Jardins. }

QUÉBEC, JEUDI, 13 JUIN, 1850.

BUREAU DE REDACTION, }
No. 5, Rue des Jardins. }

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Littérature — Le lendemain de la victoire, par L. Veillot. — **Education**. — De l'éducation et de son influence sur la société, par B. Marquette. — **Parlement Canadien**. — Débats, etc. — **Collaboration**. — Le Communisme, ou les Théories de l'*Avenir* et du *Moniteur Canadien*, en pratique, par Un Villageois du comté de D.... — **Chronique Politique**. — Nouvelles locales ; Faits Divers, &c., &c.

LITTÉRATURE.

LE LENDEMAIN

de la

VICTOIRE.

(La scène se passe en Europe.)

(Suite.)

XI.

L'OUVRIER.

Comte de Lavaur, me reconnaissez-vous ?

VALENTIN.

Vous êtes l'insurgé blessé de 1848 qui a été soigné et caché quelques jours chez moi.

L'OUVRIER.

Oui, et qui est parti sans prendre congé.

VALENTIN.

Avez-vous cru que je vous livrerais ?

L'OUVRIER.

Je vous connais mieux. J'ai voulu échapper à vos discours, parce qu'ils affaiblissaient mes colères. Dès notre premier entretien, je vous ai déclaré que je nourrissais contre la société une haine irréconciliable, et que je la poursuivrais d'une guerre éternelle et sans merci.

VALENTIN.

Je m'en souviens.

L'OUVRIER.

Vous m'avez sauvé cependant.

VALENTIN.

« J'ai trouvé en vous beaucoup d'ignorance, beaucoup de passion et quelque générosité. Je vous ai plaint, j'ai cru que je parviendrais à vous éclairer. Je me suis sans doute trompé. »

L'OUVRIER.

Plus que vous ne pensez.

VALENTIN.

Je continue de vous plaindre et je ne regrette pas mon erreur.

L'OUVRIER.

Comme il vous plaira. Voici ce qui m'amène.

Vous êtes proscrit. Les agens du gouvernement provisoire sont à votre porte, où mes compagnons les retiennent. Je viens à mon tour vous protéger.

VALENTIN.

Avez-vous ce pouvoir ?

L'OUVRIER.

Plusieurs se disent et se croient les maîtres. Il n'y en a pas d'autre que moi. Je suis celui qu'on appelle LE VENGEUR !

VALENTIN.

Ah ! c'est vous ?

LE VENGEUR.

C'est moi.

VALENTIN.

Après ce qu'on dit de vous et ce que j'en sais, je suis surpris de ne point vous trouver ingrat.

LE VENGEUR.

On ne dit rien de trop, et vous ne savez pas tout ; mais que j'agisse par sentiment ou par politique, ne vous en occupez point. Sachez seulement que vous êtes libre. Ils font, je crois, un dictateur là-bas, à l'Hôtel-de-Ville. Le dictateur est moins en sûreté que vous. Malheur à qui viendrait vous toucher sous ma main !

VALENTIN.

Quel que soit votre pouvoir, vous ne me sauvez pas malgré moi. Je n'accepte la liberté qu'à deux conditions.

LE VENGEUR.

Faites-les connaître.

VALENTIN.

Ma femme et ses parents, qui sont ici, seront conduits hors de la ville, dans l'asile qu'ils désigneront.

LE VENGEUR.

Je l'accorde, et même ils emporteront ce qui leur plaira.

VALENTIN.

Je vous remercie pour les vieillards. Quant à ma femme, elle n'emportera comme moi que ses vêtements. Nous ne possédons pas autre chose. Nous donnons tous.

LE VENGEUR.

A qui ?

VALENTIN.

Dans l'avenir, à Dieu ; dans le présent, à ceux qui nous dépouillent. Désormais la comtesse de Lavaur n'a besoin que d'une aiguille ; moi, je n'ai besoin que d'une épée.

LE VENGEUR.

Je vous comprends. Est-ce tout ?

VALENTIN.

Je veux que vous me compreniez bien. Je suis gentilhomme et j'ai mes scrupules. Vous comprenez bien que je n'accepte la liberté que pour vous faire la guerre, et que je vous la déclare éternelle. Fugi-

tif et blessé, vous m'avez loyalement dit que vous ne déposeriez pas les armes. Proscrit à mon tour, je vous en dis autant. Si vous n'avez pu pardonner à la société des torts qu'avec plus de grandeur d'âme vous auriez soufferts et qu'avec plus d'instruction vous auriez excusés, je me révolte à meilleure droit contre vos maximes insensées et contre vos desseins sauvages. Vous n'êtes à mes yeux que des fous ou des scélérats. Si j'étais le maître, je vous plongerais dans les cachots, ou je vous rejetterais au-delà des mers dans un exil d'où vous ne sortiriez jamais. Je vous nie absolument tous les prétendus droits en vertu desquels vous êtes devenus ce que vous êtes. Vous n'avez de droit qu'au châtement.

LE VENGEUR.

Comte de Lavour, je vous avertis que vous me bravez sans péril; j'ai besoin de vous. Ne vous étonnez point. Ce que j'attends de vous, vous êtes disposé à le faire. Je ne défends ni la vertu des révolutionnaires, ni la sainteté de leur mission. Je pratique les hommes de plus près que vous, et je sais ce que j'en pense. Je vois les choses, je vois où elles vont, je me propose de les pousser loin. Je suis au-dessus de tous les remords. Je ne ferai pas non plus le procès à la société, le procès est fait. Elle est jugée, jugée à mon tribunal depuis long-temps. Vous direz qu'elle vaut mieux que son juge, et que je ne suis pas un juge légitime. C'est votre doctrine, ce n'est pas la mienne; ce n'est pas non plus celle de la société, car je tiens d'elle-même, de ses professeurs officiels, que l'homme relève uniquement de sa propre raison ou de son instinct.

VALENTIN.

Les insensés !

LE VENGEUR.

Parfaitement insensés à votre point de vue, au mien parfaitement sages; mais nous ne discuterons pas ce point de philosophie. Il serait long à vider entre nous, et nous avons autre chose à faire. Je dis donc que la société est jugée, au moins par moi. Je dis qu'elle est vaincue, que j'ai le pied sur sa gorge, qu'elle ne relèvera pas. Sans contester à la société aucune de ses vertus, vous avouera qu'elle a dû se donner quelques torts pour mériter de tomber entre mes mains.

VALENTIN.

Oui; elle vous a enfantés dans ses adultères, et vous avez grandi pour sa punition. Dans ses larmes et dans ses repentirs, elle enfantera des saints qui grandiront pour son salut. Ceux-là peut-être sont déjà nés, et peut-être même déjà sont des hommes. Ils vous replongeront au sein des ténèbres, d'où le crime de l'esprit ne vous a tirés que pour multiplier les crimes ignobles de la main. Vous commettrez beaucoup de méfaits et beaucoup de forfaits. Vous entasserez les ruines. Vous ferez périr beaucoup d'innocents. Vous ne parviendrez pas à fonder un gouvernement, vous n'échapperez pas à la défaite et à la mort. Plus vous irez vite, moins vous irez loin. Si vous n'apparaissent que comme les instruments d'une justice qui punit les crimes du monde, quelle sera votre punition, à vous? L'intelligence ne vous manque point comme aux brutes que vous déchaînez. Vous savez donc ce que vous êtes et ce que vous faites. Vous savez qu'en un seul jour vous déployez plus d'égoïsme, vous commettez plus d'iniquités, vous opprimez plus d'innocentes victimes, vous répandez plus de sang et vous faites plus de misérables que vous n'en pouvez reprocher à la société dans le cours d'un siècle.

LE VENGEUR.

Eh bien ?

VALENTIN.

Eh bien ! il y a un Dieu.

LE VENGEUR.

C'est la question. Vous affirmez, je nie. Vous affirmez dans l'intérêt du bourgeois. Faisons venir un bourgeois; demandons-lui s'il existe vraiment un Dieu qui défend de vendre à faux poids, de vivre en concubinage, de faire des livres athées et de tenir des discours menteurs. En dépit de Dieu, je me fie au bourgeois pour prolonger mon règne.

VALENTIN.

Quand Dieu a puni le blasphème, il écoute la prière. Il pardonne au coupable en faveur de l'innocent. Vous traverserez le monde, vous n'y regnerez point, Si l'épée ne peut vous abattre, une fronde vous abattra, et si la fronde manquait comme l'épée, s'il n'y avait plus sur la terre une âme assez fière pour vous haïr, un bras assez fort pour vous vaincre, Dieu saurait encore humilié votre orgueil et constater votre ignominie. Ne parlez plus de règne et d'empire. Vous ne deviendrez pas des législateurs, vous resterez des bandits, et vos noms, après avoir usurpé les pages de l'histoire, retourneront s'enfouir dans les registres de la police. Nous savons pourquoi vous voulez détruire la société; ce n'est pas qu'elle vous semble injuste et impure comme vous le dites, c'est qu'elle est au contraire trop juste encore et trop pure à votre gré. C'est que, malgré toute sa mollesse, tous ses relâchemens, tout le cynisme de sa folie et de son impudeur, elle ne peut s'oublier jusqu'à vous faire place, et ne saurait avoir en effet de place pour vous. Par vos passions, par vos appétits, par l'abjection de vos mœurs et de votre sottise, vous êtes au ban de tout ordre social possible. Votre conscience elle-même, d'accord avec celle du genre humain, vous défie de constituer une société où, restant ce que vous êtes, vous puissiez vivre un jour. Que n'a-t-on pas fait depuis quelque temps pour vous admettre dans la régularité de la vie civile ! On a abaissé toutes les barrières de la loi et celles mêmes de la morale; on vous a donné tous les emplois, tous les honneurs, tout le pouvoir. Il y a une chose que cette misérable société n'a pu vous donner, c'est son estime, et une chose que vous n'avez pu faire, c'est de dégrader votre incapacité. Vous avez senti que le dégoût serait plus fort que la peur, et, comme des coupe-jarrets que vous êtes vous n'avez usé du pouvoir que pour conspirer contre la société qui vous l'abandonnait.

LE VENGEUR.

Monsieur de Lavour, vous croyez parler à un humanitaire, à un philosophe, à un démocrate, à un socialiste, et vous vous trompez étrangement. Je suis de votre avis sur tous ces gens-là. Je ne dirai pas qu'ils sont vicieux et méchants, j'ignore ce que c'est que vice et vertu; mais ce sont des imbéciles. Je les connais, j'ai pensé comme eux, je me réserve d'en rire. Pour moi, je ne crois à rien, ni à la patrie, ni au progrès, ni à l'avenir, ni au bonheur, ni à Dieu, ni à l'humanité. Si j'aimais les hommes, je dirais comme vous, et je serais avec vous. Je n'aime pas les hommes, je les hais d'une haine infinie et insatiable. N'y en eût-il plus qu'un sur la terre, celui-là fût-il vous, devant qui j'éprouve je ne sais quoi qui m'étonne et qui n'est plus ma fureur, celui-là encore serait de trop; et seul enfin, maître de la dernière vie, et l'ayant étouffée, je crois que je m'arracherais alors l'existence pour m'ôter mon

dernier ennemi, et à l'infâme destin sa dernière victime. Tout m'a trompé, tout m'a menti ; je me suis trompé et menti à moi-même ; j'ai à venger sur le monde et sur moi d'indescriptibles tortures. Longtemps j'ai été à deviner l'énigme qui me tourmente. J'ai voulu m'avancer dans toutes les voies où j'ai cru que je trouverais la lumière et le bonheur. J'ai reconnu que l'œil de l'homme n'est pas fait pour la lumière, et que son cœur et ses sens se refusent au bonheur ; mais je goûte une sorte de joie à voir du sang, des débris, des larmes ; tout ce qui croule dans le monde m'apporte une espèce d'allègement. Il y a une chose qui me plaît dans votre religion, c'est l'annonce du jugement dernier. J'y voudrais être. Une société de moins est un poids de moins sur ma poitrine. Je me distrais à voir toujours une partie de cette stupide humanité creuser pour l'autre des gouffres où elle tombe elle-même ; cependant le spectacle de ses misères n'est qu'une faible compensation de l'horreur qu'elle m'inspire. Ah ! je n'ai pas choisi d'être homme. Si je le pouvais, je ne serais pas un homme : je serais un lion dans ces déserts où d'immondes reptiles habitent seuls les ruines des cités.

VALENTIN.

Je me souviens maintenant d'une parole que je vous ai dite autrefois ; je vous ai annoncé que l'orgueil sauvage qui fermait vos yeux à la lumière de l'Évangile vous rendrait fou. Vous l'êtes.

LE VENGEUR.

Par conséquent, il est inutile que nous raisonnions davantage. Vous avez raison. Voici, en deux mots, le plan de ma folie, et pourquoi je vous apporte la liberté. D'après mon opinion, les saints que vous attendez, et qui devient sauver le monde tarderont fort à paraître. Je ne crains rien qu'une victoire trop facile et trop prompte. Vos bourgeois ne demanderont qu'à se soumettre, et nos chefs révolutionnaires et socialistes qu'à s'arranger avec eux. Les voilà pourvus, ils vont devenir conservateurs. Je ne l'attends point ainsi, et je veux donner à la bourgeoisie des chefs qui l'obligent à résister. L'énergie de vos convictions vous rend propre à ce rôle. Voulez-vous le remplir ?

VALENTIN.

Oui.

LE VENGEUR.

Dites adieu à vos parents.

VALENTIN.

Mes adieux sont faits. Vos satellites ont assassiné mon père et ma mère, et ma femme a pris l'habit des veuves pour ne le plus quitter.

LE VENGEUR.

Elle est jeune et belle, et vous vous aimiez : je vous plains tous deux.

VALENTIN.

Nous sommes chrétiens, et moins à plaindre que vous.

LE VENGEUR.

Peut-être que, si j'avais rencontré beaucoup d'hommes comme vous, mes pensées seraient autres. Donnez-moi la main.

VALENTIN.

Je serrerais votre main quand je n'y verrai plus de sang ; d'ici là, ne me touchez qu'avec votre poignard.

LE VENGEUR.

Vous êtes tel que je vous veux. (Montrant Grifard.) Cet homme va rester pour protéger la maison et ses habitants. Moi, je vous accompagnerai jus-

qu'aux portes de la ville. Sortons d'ici sans mystère, pour apprendre tout de suite aux dictateurs quel est leur pouvoir devant le mien. Plus d'un croit être ministre qui ne sera que juré du tribunal révolutionnaire. Ils s'attendent à régner dans les délices ; je les nourrirai d'angoisses et de sang.

VALENTIN.

O justice de Dieu !

L. VEULLOT.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(A continuer.)

EDUCATION.

Pour l'Ordre Social.

Mr. le Rédacteur, je vous envoie avec la présente, une LECTURE sur L'ÉDUCATION, préparée dans les cours de l'hiver dernier pour la Société de discussion de Québec. Comme vous vous occupez d'éducation et qu'un bon nombre d'instituteurs sont abonnés à votre journal, j'ai cru leur être utile en la publiant. Pour rendre justice à qui de droit, et éviter le trouble des renvois, des notes et des italiques, je vous donnerai tout de suite le nom des auteurs que j'ai mis à contribution dans le cours de cette lecture : ces auteurs sont Lock, Bonald, Rollin et Agathon, le Baron de Gerando, Guizot, Abbot, Lamotte, l'Abbé Gaultier, Jussieu, A. Berthelot, et l'hon. N. A. Morin. Ce sera donc à des hommes aussi avantageusement connus du public, qu'il faudra attribuer le mérite de cet article, si toutefois il y a.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération.

Monsieur,

Votre très humble, et

très obéissant serviteur,

B. MARQUETTE,
Instituteur.

DE L'ÉDUCATION ET DE SON INFLUENCE SUR LA SOCIÉTÉ.

Mr. le Président,

Messieurs de la Société de Discussion.

Dans votre assemblée du 6 Novembre dernier, vous m'avez permis de vous donner une dissertation sur l'éducation, et sur son influence dans la société. La première chose que m'inspire un sentiment de reconnaissance profondément senti, c'est de vous remercier de l'honneur que vous m'aviez fait en me nommant membre honoraire de votre société. Ce témoignage de votre confiance et de votre estime m'est d'autant plus flatteur, qu'il se rattache à un des objets qui m'intéressent le plus : je veux dire l'éducation de la jeunesse de notre pays.

Quel sujet plus propre à vous intéresser pouvais je donc choisir, que celui de l'éducation ? De tous les problèmes qu'à jamais soulevé l'avenir des sociétés anciennes et modernes, l'éducation a toujours été sans contredit le plus grave et le plus important. Il n'en est aucun qui ait excité à un plus haut degré les préoccupations des esprits honnêtes et sérieux. À toutes les époques de l'histoire, et chez presque tous les peuples on a reconnu l'importance de cette grande et utile question. Chez les anciens, tels que les Égyptiens, les Grecs et les Ro-

main, l'éducation de la jeunesse était réglée par des lois sages, et d'où nos législateurs modernes ont puisé les plus heureuses dispositions de la législation contemporaine. Les intelligences mêmes les plus vulgaires ont compris de tout temps que le corps social n'est et ne peut être autre chose que ce que l'ont fait ses instituteurs ; que les idées qui dominent un siècle et qui poussent toute une génération vers telle ou telle destinée — que ces événements terribles qui bouleversent et changent le monde moral, plus complètement encore que le monde extérieur et visible ; que ces révolutions enfin qui creusent entre des générations presque contemporaines, un abîme immense, et rejettent loin dans la nuit des temps un passé qui vient à peine de finir, ne sont que le développement des germes déposés dans les esprits par l'éducation. Archimède disait : " donnez-moi un point d'appui et j'ébranlerai l'univers " ! mais le point d'appui, Messieurs, est encore à trouver. Un autre savant, Leibnitz, a dit avec autant de vérité et surtout avec beaucoup plus de possibilité. " Voulez-vous changer la face du monde ! voulez-vous bouleverser l'univers entier ? changez ou perfectionnez l'éducation de la jeunesse " ! Telle a été la doctrine des philosophes de tous les siècles. Mais aujourd'hui cette question a pris des proportions immenses. La question de l'éducation du peuple occupe maintenant la première place dans la pensée des hommes d'état, et pour le rôle principal sur la scène politique et législative des nations. Voyez la France, l'Angleterre, la Prusse, la Belgique, les États-Unis, le Canada ! Elle se place à la tête de toutes les discussions publiques et privées. Il n'y en a point qui mette plus vivement en jeu les passions et les partis... Et d'où vient cela ? C'est que tous veulent façonner à leur image la génération qui s'élève et se perpétue en elle par l'héritage de leurs idées et de leurs doctrines.

Et d'ailleurs, Messieurs, quand je n'aurais pas ce consentement unanime du monde pour prouver l'importance de mon sujet ; est-ce que l'esprit qui a présidé à la formation de votre société ? est-ce que le zèle de ses membres qui l'a maintenue jusqu'à ce jour en dépit de mille obstacles ? est-ce que la Société de Discussion enfin n'est pas elle-même une preuve suffisante de l'importance... non je dirai plus, de la nécessité de l'éducation ? Qu'est-ce donc que l'éducation ? l'éducation est la culture des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme. C'est l'universalité des connaissances humaines avec leur application dans toutes les circonstances possibles ; le tout coordonné et dirigé vers un but. Je n'ai pourtant pas dessein d'atteindre à un but si élevé en écrivant ces lignes. Il faudrait pour cela, beaucoup plus de temps que ne m'en font mes occupations journalières, et d'ailleurs l'éducation envisagée dans toute son étendue ne serait plus qu'une étude sérieuse et profonde, plutôt digne d'occuper l'homme de cabinet, que propre à débarrasser l'esprit d'une société instructive et amusante telle que celle à laquelle j'ai l'honneur de m'adresser ce soir.

J'ai dit que l'éducation est la culture des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme : de là il est facile de voir que mon sujet se divisera naturellement en trois parties. Education physique, Education intellectuelle et éducation morale.

1^o. Nous donnons le nom d'éducation physique à cette partie qui a pour objet de former, de soigner, ou de cultiver les divers organes du corps. L'édu-

cation physique doit ses premiers soins à l'enfance. Ceux qui réclame l'enfant encore au berceau, ont pour objet de protéger sa vie, bien faible encore, de régler et d'aider ses premiers mouvements. Pendant le temps qui s'écoule depuis sa naissance jusqu'à celui où il est admis à l'école, l'éducation physique ne consiste guère qu'à fortifier ses membres, exercer son regard, son ouïe, et ses autres sens. Initié sans réflexion à sa langue maternelle, il se forme autant au mécanisme de la parole qu'à l'intelligence des choses. L'éducation physique appartient donc particulièrement aux mères. Je suis heureux de pouvoir dire ici, que le plus grand nombre d'entre elles remplissent avec orgueil les devoirs que la nature leurs impose. Je laisse cette partie importante de l'éducation physique, à ceux qui, ayant plus de temps et de connaissance que moi, voudraient entreprendre un tel sujet. Je ne parlerai donc que de l'éducation physique qu'on doit donner dans l'école.

L'enfant est admis à l'école... La part que réclame l'éducation physique est alors réduite ; il reste cependant beaucoup à faire encore. C'est une matière fort délicate, et que trop de personnes, malheureusement regardent comme étrangère à ce qu'elles appellent éducation. Alors même que l'éducation n'aurait d'autre objet que de procurer une bonne santé aux enfants et de développer leurs forces mécaniques, ne serait-ce pas déjà un motif suffisant pour exciter la sollicitude de ceux qui s'intéressent à l'avenir et au bonheur d'un peuple ? puisque cette santé et ces forces seront leur première ressource et leur plus sûr moyen d'existence ? Mais l'éducation physique agit encore d'une manière puissante, constante et variée sur le développement du cœur et de l'intelligence. Tel est l'effet de l'étroite union qui existe entre notre âme et notre corps. Parmi les soins que l'on donne au corps, il y en a qui ont une influence morale peu sensible en apparence, mais très réelle. Tels sont ceux de la propreté, par exemple. La propreté sur la personne, dans les vêtements, est une des règles les plus certaines de l'hygiène. Elle prévient une foule de maladies, elle entretient la fraîcheur de tous les organes, en facilite le jeu ; mais elle favorise aussi les idées de décence, les habitudes d'ordre ; elle concourt à rappeler le respect que l'homme se doit à lui-même ; à exercer la vigilance, la modération, l'attention, la retenue ; elle dispose au travail, elle offre l'image sensible de la pureté intérieure de l'innocence ; elle est aussi un égard pour autrui ; elle plait, elle attire la bienveillance ; elle facilite le commerce de la vie ; elle est un bien de sociabilité. L'enfant dont l'extérieur inspire le dégoût, est moins favorablement accueilli, il éprouve une sorte de honte qui nuit à ses actions. Si l'on obtient la propreté, surtout dans les classes les plus infimes de la société, on contribue à adoucir la rudesse et la grossièreté des mœurs. Car, la propreté peut être observée dans tous les rangs de l'échelle sociale. Il est une propreté compatible avec la pauvreté elle-même. " J. C. dit St. Bernard, a aimé les pauvres, mais il n'a pas aimé les crasseux. "

J'ai dit qu'un des principaux objets de l'éducation physique était de procurer une bonne santé aux enfants. Que la santé soit nécessaire à l'homme pour le bien de ses affaires et pour son propre bonheur ; qu'une constitution vigoureuse et endurcie au travail et à la peine soit utile à une personne qui veut faire quelque figure dans le monde, la chose

est visible et n'a pas besoin de preuve.

Toutefois, en parlant de la sorte, mon dessein n'est pas de vous dire comment un médecin doit traiter un enfant malade ou valétudinaire, mais seulement de faire connaître ce qu'un habile instituteur doit faire, sans le secours de la médecine, pour conserver et augmenter la santé des enfants, ou du moins pour leur faire une constitution qui ne soit point sujette aux maladies.

Rien de plus nécessaire tout ensemble et pour entretenir la santé des enfants et pour développer leurs forces, qu'un exercice modéré, varié, régulier. Tous les organes de notre corps réclament leur part d'activité. Les exercices de natation. Les bains, les mouvements, les attitudes, exigent de la part du maître, une attention particulière et continuelle. Les enfants ne doivent point rester trop long-temps assis; ils doivent moins encore rester immobiles. La nature les invite à agir, à changer. Une demi-heure est à peine écoutée, que le repos lui-même devient une fatigue. Le changement délassé. Il est utile que tour à tour, les enfants se tiennent de bout, s'asseyent, marchent, remuent les bras, les mains, la tête, &c. Règle générale, faites alterner successivement le repos et le mouvement. Faites le cesser aussitôt que les élèves sont fatigués. Ici encore, il faut remarquer l'étroite connexion du physique et du moral. Si l'enfant n'est pas à l'aise, il n'a plus la même disposition d'esprit. Son attention se distrahit, son humeur même se change... Vous le grondez, vous le punissez; vous avez tort; vous aggravez encore le mal; il fallait délivrer cet enfant d'une contrainte inutile.

Beaucoup de personnes livrées à l'enseignement se méprennent sur ce point. Elles ne s'occupent qu'à obtenir à tout prix (et Dieu sait à quel prix!) cette immobilité passive qui les soulage elles-mêmes. Elles ne voient pas qu'elles font violence au tempérament de ces pauvres enfants, elles les contraignent, les affaiblissent et leur font contracter des habitudes qui dégénèrent souvent en vices.

Ce régime d'une activité corporelle bien ordonnée, exerce l'influence la plus favorable sur le caractère des enfants. Elle les entretient dans une gaieté douce et sereine qui les dispose à la docilité et à l'obéissance. Lorsque les enfants ne peuvent satisfaire d'une manière convenable à ce besoin de mouvement que leur a imprimé la nature, il en résulte une sorte de malaise, de perturbation dans leur existence. Ils deviennent chagrins, turbulents, querelleurs. Il faut aussi que les enfants aient un maintien convenable. Il faut éviter qu'ils se tiennent trop courbés, de travers, dans une mauvaise position. Prévenez et détruisez ces mauvaises habitudes, ces mouvements convulsifs que les enfants sont sujets à contracter lorsqu'ils sont abandonnés à eux-mêmes. Voyez comment ils portent leurs bras, leurs mains; réglez leur démarche; ne négligez rien; tous ces détails peuvent avoir leur importance. Les exercices gymnastiques, si familiers aux anciens, surtout au Grecs et aux Romains, et qui commencent à se renouveler en Allemagne, en Suisse et en France, sont des moyens puissants et efficaces pour fortifier les membres et conserver la santé des enfants. Puisse à Dieu, que quelques chose de semblable s'introduisent bientôt dans notre système d'éducation élémentaire! En attendant qu'on ait trouvé le mode d'exécution, il nous sera facile d'obtenir quelque chose d'avantageux, en saisissant seulement le principe qui préside à ces sortes de jeux. Ils

ont pour objet d'exercer les muscles du corps, et de les amener par une gradation continuelle et sensible au plus haut degré de précision dans leurs mouvements.

Les récréations accordées aux élèves ne sont pas sans intérêt ni sans importance pour l'instituteur qui comprend toute l'étendue de sa mission. Cet intervalle lui offre une précieuse occasion de travailler à l'éducation physique de ses élèves, avec un profit assuré pour leur éducation morale.

Que j'aime à voir ceux qui président à l'éducation dans nos collèges, partager les plaisirs de leurs élèves; se faire, pour ainsi dire enfants comme eux, et se tenir au milieu d'eux quand ils ont le plus besoin de leur expérience et de leurs conseils. C'est là de l'égalité et de la fraternité bien entendues! Plusieurs instituteurs ont tort de laisser les enfants abandonnés à eux-mêmes dans le temps de leurs récréations. Comment! ne voit-ils pas que les jeux sont une chose sérieuse pour l'enfance? Que la récréation soit animée; que tous les élèves y prennent part; qu'elle ait lieu en plein air, toutes les fois que la chose est possible. Entretenez l'agilité par la course, le saut; favorisez la corde, le cerf-volant, et tout ce qui développe et favorise le coup-d'œil.

Ici, Messieurs, j'ai un vœu à faire! ce vœu, plusieurs d'entre vous l'ont déjà fait avant moi. Ce serait de voir le plus ancien des arts, celui auquel l'homme semble avoir été spécialement destiné, ce serait, dis-je, de voir l'agriculture faire partie de notre éducation élémentaire! Il est bien étonnant de voir, que dans un pays essentiellement agricole comme le nôtre, on ait encore rien fait pour initier nos jeunes compatriotes surtout, aux perfectionnements apportés à l'agriculture par la civilisation. Je dis rien, ou à peu près rien, car je suis d'opinion que les sociétés d'agriculture telles qu'elles sont maintenant établies dans nos campagnes, n'auront jamais que des résultats bien imparfaits.

Une école d'agriculture, un petit champ cultivé par le maître et ses élèves auraient le double avantage d'accoutumer les enfants de bonne heure à cette sorte de travail et de le leur rendre moins odieux et moins dégradant, en voyant leur propre maître y prendre part lui-même.

Si l'instituteur n'était pas versé dans la connaissance pratique de cet art, il ne manquerait pas de cultivateurs sages et habiles dans chaque localité, qui pourraient ajouter à ses connaissances théoriques, ce que la pratique de longues années leur auraient appris. Je suis convaincu que les résultats obtenus par de semblables dispositions, seraient beaucoup plus satisfaisants que ceux que l'on obtiendra jamais au moyen des sociétés dont j'ai parlé plus haut. Si l'on envisage la chose sous le rapport de l'éducation physique, et c'est principalement sous ce point de vue que je l'envisagerai ce soir, on se convaincra sans peine, que, outre les avantages particuliers qu'en résultent, il n'en est point de plus propre à remplir le but que l'on se propose dans cette partie de l'éducation. L'expérience prouve que le changement d'occupation suffit pour délasser et ranimer les forces, surtout quand le travail du corps succède au travail de l'esprit. On voit dans le bel institut de M. de Fallenberg, à Hopwy, les enfants qui reviennent du travail des champs, accourir avec joie aux leçons de ceux qui les instruisent et qui nourrissent leur intelligence. On les voit au sortir de leurs leçons, reprendre avec ardeur les instru-

mens agricoles. Heureux le peuple qui sait diriger l'éducation de la jeunesse vers un but si utile ! Heureuse l'enfance qui reçoit une éducation si bien conçue !

(A continuer.)

PARLEMENT CANADIEN.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Débats sur l'Adresse.

Suite.

M. SANBORN.—Ma position est différente de celle de tout autre membre de cette chambre ; je suis lié par aucuns liens où préjugés à un parti plutôt qu'à un autre dans la chambre d'assemblée. Je n'ai pas par conséquent ces sentiments de haine et d'amertume que de vieux partisans portent contre leurs adversaires. Le preux Chevalier a dit que le désir de l'annexion a été causé par le Bill des pertes de la Rébellion ; ce n'est pas le cas.—Quant au gouvernement actuel de la province, je pense que les membres qui le composent sont des hommes libéraux et qui désirent avancer les intérêts du Canada. Je pense que beaucoup de messieurs dans cette chambre qui ne croient pas expédient d'avouer leurs sentiments, sont de cette opinion et désirent que le présent ministère se maintienne, étant pleinement convaincus qu'on ne saurait trouver des hommes plus capables de remplir leurs places. J'affirme hautement que je désire que les messieurs qui composent actuellement le ministère, restent au pouvoir ; je ne vois pas dans la chambre un parti qui soit digne de leur succéder. Je diffère d'opinion avec l'hon. membre pour Huron, dans ses remarques d'hier, sur ce que le gouvernement a effectué. Je pense qu'il a beaucoup, qu'il a fait des lois qui sont propres à faire le bien de la province—..... Il y a quelques sujets sur lesquels je diffère d'opinion avec le gouvernement, mais cela ne m'empêchera pas de le soutenir généralement parlant. Je diffère d'opinion sur la question d'annexion.

M. SANBORN.—Parla ensuite longuement sur l'annexion, et contre les destitutions des annexionnistes.

M. DEWITT.—Parla dans le même sens et défendit les annexionnistes en général, et ceux de Sherbrooke en particulier.

M. DUNBAR ROSS.—J'ai entendu aujourd'hui des expressions de sentiments que je ne puis laisser passer sans contradiction ; je veux parler des observations qui ont été faites durant le débat sur la cour de chancellerie, à propos de laquelle on a dit que les membres du Bas-Canada résisteraient aux amendements simplement à cause de leur détermination à soutenir le ministère. Je suis bien familier avec mes collègues du Bas-Canada et je suis persuadé qu'ils ne voteront pas pour une mesure que leur conscience condamne ; ils ne voteraient pas ainsi pour soutenir n'importe quel parti. L'objet des motions des divers amendements est d'obtenir une victoire sur leurs adversaires. Les membres du Bas-Canada s'abstiendront sans doute de voter pour toute mesure qu'ils ne comprendront pas bien. Ils feront toujours leur devoir et s'opposeront au retour au pouvoir de l'ancien pacte de famille.

J'avais espéré, en entrant dans la chambre, une atmosphère politique un peu meilleure que celle que j'y respire, et qu'on ne parlerait pas durant cette session des scènes et des circonstances qu'il serait désirable d'oublier ; mais malheureusement une proposition à cet effet a été introduite par le preux chevalier ; que cela soit pour créer de la discorde et de la violence dans Toronto ou non, il le sait mieux que moi, lui-même ; mais le peuple de Toronto est trop intelligent pour donner dans ce piège. (Applaudissements.) Je suis certain que l'hon. et preux chevalier se regrette déjà la conduite qu'il a suivie.—Je serais fâché si le ministère se retirait, et je ne sais pas quelle serait la destinée du Canada, s'il était remplacé par le parti qui gouvernait autrefois le pays ; qui a sacrifié le caractère de la colonie, dans la mère-patrie et ailleurs..... Je m'en tiendrais là, si l'hon. membre pour Sherbrooke n'avait pas jugé à propos de parler d'annexion, car sur le reste ses sentiments lui font honneur ; mais la question de l'annexion ne doit pas être introduite dans cette chambre ; un parlement provincial britannique n'est pas le lieu d'argumenter pour ou

M. SANBORN.—Je n'ai parlé du sujet que sur la défensive.

M. ROSS.—Sur la défensive ou sur l'offensive, le sujet est décidément offensif pour moi, et je ne puis en parler qu'avec indignation.

M. B. HOLMES fit un long discours sur l'annexion et sur Downing Street, regrettant de se lever pour blâmer le ministère pour la première fois en chambre. Son discours produisit beaucoup d'intérêt, et l'histoire d'une entrevue d'un Canadien au bureau colonial en Angleterre a été bien amusante. Nous regretterions de ne pas donner une traduction de son discours, si la question de l'annexion n'était pas déjà rebattue. Ce discours termina la séance de mercredi.

Judi, 23 mai 1850.

Au commencement de cette séance M. Prince fit une seconde édition de son premier discours, à l'assaut du ministère et de tous les libéraux. Il dit qu'il avait reçu une pétition signée de trois-cent personnes en faveur de l'indépendance, mais qu'il ne la présenterait pas. L'annexion n'est pas à mépriser, dit-il ; — si l'hon. membre pour Lincoln était à sa place j'en appellerais à lui pour prouver que, il y a quatre ans passés, je lui ai dit précisément les mêmes choses que j'ai publiées dans ma lettre à M. A. Rankin.—Il se dit loyal à Sa Souveraine.

M. BADGLEY blâme les ministres pour le changement du siège du gouvernement. Quant à l'annexion, c'est selon lui, un projet insensé ; mais il prétend, néanmoins, que s'il y a trahison ou sédition dans le manifeste de Montréal, il y a au moins un précédent dans le rapport de la chambre de commerce de Montréal de 1847, et dans la dépêche du gouverneur-général qui l'accompagnait. Il n'approuve pas, mais tâche de justifier les annexionnistes. Ce sont, dit-il, les personnes les plus respectables et les plus intelligentes, celle qui ont rendu les plus grands services à leur souv. craine et à leur pays. Vozez M. Holmes qui a fait plus que tout autre homme pour établir le système de crédit financier dans le pays, les Molson, famille qui est la fondatrice de la navigation à la vapeur, je pourrais presque dire sur ce continent, vu qu'elle a suivie Fulton de si près : cependant ces hommes ont été dé-

mis pour avoir exprimé une opinion. Les honorables messieurs qui siègent vis-à-vis n'ont pourtant pas toujours été de la même opinion.

Après avoir plaidé la cause des annexionistes, malgré qu'il la trouve insensée, après avoir rendu hommage aux talents de M. Holmes et à son esprit de modération dans la cause qu'il a embrassée, M. Badgley se déclara en faveur d'un conseil législatif électif, comme institution conservatrice.

M. PAPIREAU renouvelle ses attaques contre les ministres à propos d'un conseil législatif électif, tandis que M. Lafontaine n'a pas dit qu'il était opposé à ce principe et que M. Merritt a déclaré que si le peuple le voulait, il l'aurait. Comment donc sur cette question peut-il accuser le ministre de tyrannie et d'oppression ? C'est que rien ne saurait l'empêcher de le faire. Il accuse les ministres d'inconsistance, lui qui dit blanc un jour et noir l'autre jour ; il les accuse encore de vouloir le sang de leurs adversaires, quand il s'est indigné lui-même de ce que le gouvernement n'a pas fait mitrailler la canaille de 1849 et cela, tout simplement pour éviter l'effusion du sang.

Il s'est permis de censurer ce qu'il lui plaît d'appeler les actes de violence de la société de St. Patrice, à une élection de Montréal, du temps de lord Sydenham, et qui ont contribué à faire gagner l'élection M. Papineau n'était pas alors dans le pays, dit-il, mais son autorité est la rumeur publique ; comme si les Irlandais libéraux n'eussent pas toujours été sur la défensive dans ces actes de violence justifiable. Les enfants de St. Patrice ne remercieront probablement pas M. Papineau pour cette réflexion sur leur compte. Il approuve le plan de la Ligne de former un corps entièrement indépendant du parlement de la Grande-Bretagne.

La Ligue d'un côté, dit-il, et les annexionnistes de l'autre, ne prouvent-ils pas que tous le monde, à part des ministériels, est dans l'inquiétude et le trouble ? Et c'est un grand sujet de satisfaction pour lui de voir de l'inquiétude partout, voilà pourquoi il consacre toute son énergie à causer du trouble. N'a-t-il pas dit déjà qu'un peuple qui n'est pas agité et dans les convulsions du malaise, est dans un sommeil de mort ?

Nous remarquons dans ce discours de M. Papineau, une expression qui nous frappe dans sa bouche ; il a probablement dit le contraire cent fois dans sa vie. " *J'aime l'Angleterre*, dit-il, parce que dès ma jeunesse, j'ai été imbu de sa littérature, de son histoire et de la connaissance de ses lois."

Ce discours dura près de trois heures, et ne contient rien autre chose que de la déclamation. Est-ce donc pour faire ainsi perdre le temps précieux de la chambre, que vous avez élu Papineau, peuple de St. Maurice ?

M. CAUCHON.—Je désire me justifier des attaques portées contre mon caractère d'homme public, et je vais tâcher de le faire dans le cours des remarques que je vais prononcer. Je commencerai par dire quelques mots du discours du trône.

[Ici M. Cauchon défend le changement du siège du gouvernement et parcourt les divers points du discours du trône.]

Je suis, poursuit-il après, en faveur des institutions électives ; mais je me permettrai de dire que si, à présent, le conseil législatif est une nullité, il n'est certainement pas une nuisance. Avant de mettre en opération le principe électif, il est nécessaire de

savoir où il finira. Je comprends bien pourquoi il y a deux chambres dans le congrès des Etats-Unis ; c'est par ce qu'il y a un élément fédératif ; mais je ne comprends pas pourquoi il y a deux chambres dans la législature d'état. Si la chambre haute était élue pour une plus longue période que la chambre basse, et différant de cette dernière, il serait nécessaire de mettre les opinions des deux chambres en harmonie en abrégant les périodes entre les élections de la chambre haute. La meilleure manière de mettre les institutions électives en opération est probablement de n'avoir qu'une seule chambre au lieu de deux.

M. Cauchon prouva ensuite qu'il y a dans le cœur de M. Papineau quelque chose de moins qu'humain. Il lut un extrait d'un discours de ce monsieur sur l'acte de commerce du Canada, dans l'assemblée du Bas-Canada. M. Bourdages qui pensait que la colonie avait droit de demander au souverain de revenir sur ses pas avait fait une motion. Mais il y avait alors un autre homme qui pensait que la colonie n'avait pas ce droit, et cet homme c'est M. Papineau. Le teneur de ses remarques en cette occasion porte que la proposition de Bourdages était contraire à la loi et au devoir envers le souverain ; et que si elle était emportée, elle mettrait fin à la connexion entre la mère-patrie et la colonie, (rire de côté ministériel). Il lut un autre discours prouvant que l'hon. membre pour St. Maurice avait été autrefois un bien plus grand ami de l'expédition qu'il ne l'est à présent.

M. Papineau se lève et dit que l'hon. membre peut lire ces papiers mais qu'ils n'empêcheront pas qu'il a été réélu par ses mêmes constituants comme représentant, et par la chambre, comme orateur, après avoir tenu cette conduite. " Ce sont là, dit-il, des tribunaux compétents à décider du mérite de ma conduite.

Après avoir dévoilé les nombreuses inconstances de M. Papineau dans sa vie politique, après avoir prouvé par des écrits que Papineau dans sa vie politique, après avoir prouvé par des écrits que M. Papineau admettait autrefois qu'il eu d'autres bons gouverneurs que Sir James Kempt, Sir John Sherbrook et Sir Geo. Prévoist ; après avoir dit avec vérité que M. Papineau est comme un homme attaqué de consommation qui attend toujours le printemps pour être mieux ; après avoir dit qu'il attend toujours qu'il puisse reprendre sa dictature pour être mieux ; M. Cauchon en vint à sa défense personnelle, à propos de l'attaque qu'on de l'attaque qu'on avait portée contre lui relativement au bill de la Trinité de Québec. J'admets dit-il, que j'ai reçu 225 pour rédiger ce bill, mais je l'avais déclaré franchement devant la chambre. Je n'ai pas voté pour le bill ; je pense que si j'ai eu tort, d'autres personnes au moins ont fait la même chose ; il peut y avoir inconvénient, peut-être, mais certainement il n'y a pas de crime.... M. Papineau était autrefois un Dieu dans le Bas-Canada, mais un Dieu comme celui de M. Proudhon, un Dieu Tyran, et il est aujourd'hui reconnu comme tel

J'ai voté pour changer le siège du gouvernement, en partie pour punir la canaille de Montréal, et encore plus, parce que je désirais voir établir la bonne entente entre les deux sections de la province, et j'ai à remercier les Haut-Canadiens pour la courtoisie avec laquelle j'ai été traité par eux. (ici des applaudissements dans les galeries, après

quoi M. Cauchon revint encore sur M. Papineau.) M. Papineau, dit-il, accuse le ministère de lâcheté parcequ'il a laissé Montréal ; mais a-t-il oublié, lui, la manière dont il s'est enfui de St. Denis ? Depuis son retour il a gardé le silence, quand son frère et son cousin étaient au pouvoir, pendant lequel temps il a reçu £4000 pour lui-même, et son fils £1,800 par an. Il s'est tenu coi. et n'a publié ses manifestes qu'après qu'ils furent sortis d'office. J'en viens maintenant à quelque chose qui étonnera la chambre. £200 furent envoyés à l'hon. membre pour acheter des livres à Paris pour la province. Il dépensa £60 et garda les autres £150 pour lui, disant que ça lui était dû pour arrrages de salaire. Voilà comment il a reçu un dépôt public à lui confié pour une fin spéciale !

M. LE DR. DAVISON.—Je suis surpris que l'hon. membre pour St. Maurice, au milieu de ses autres mesures, n'ait pas mentionné la question de la tenure seigneuriale. J'aurais été le premier à attaquer le discours sur ce chapitre, si le procureur-général ne m'avait pas fait la réponse qu'il m'a donnée dans une occasion précédente ; mais je n'ai rien entendu de ce sujet de la part de l'hon. membre. Je remercie l'hon. membre pour Mégantic pour les remarques qu'il a bien voulu faire hier soir relativement aux membres du Bas-Canada ; je vois une grande différence entre le ton de cet hon. membre et la virulence de l'hon. membre pour St. Maurice qui est indigne d'un Canadien-Français. N'est-il pas insolent de la part de l'hon. membre de dire que l'Orateur n'entend pas la loi du parlement ?

M. LE DR. LATERRIÈRE.—J'ai voté pour les institutions électives depuis trente ans, en compagnie des hon. membres qui siègent sur les banquettes ministérielles, et pour ne pas être en contradiction avec moi-même, je voterai encore de même. Il est regrettable que le siège du gouvernement soit maintenant si loin du Bas-Canada ; mais l'affaire ne doit pas être envisagée comme M. Papineau l'envisage. Il est regrettable que les débats se prolongent si longtemps dans la chambre, et il est à craindre que les dissensions politiques ne soient portées à la province pires que le choléra ou le typhus, parce qu'elles menacent d'être permanentes.

M. Laterrière se prononce en faveur d'un conseil législatif électif, contre l'union des Canadas et contre l'annexion prétendant que tous les habitants du Bas-Canada y sont opposés.

M. McCONNELL donna des explications d'une nature personnelle, sur sa conduite comme annexionniste, et par conséquent la chose était bien plus intéressante pour lui que pour tous les autres membres et pour le public. Disons seulement qu'à propos de cette tergiversation de sa part, (car il était tory et loyal par excellence) il s'avise d'accuser les ministres d'inconsistance ! Il a belle grâce, tout le monde en conviendra !

M. M. CAMERON désire une augmentation graduelle de la représentation, selon la population. Il est parfaitement disposé à soutenir l'augmentation de la représentation sur cette base. Quant à un conseil électif, il n'en aurait pas voulu quand cela aurait pu amener une coalition entre la province et la Grande-Bretagne, mais actuellement ce danger n'existe plus, et le changement est nécessaire. Le conseil est un corps très respectable, et la chambre a lieu d'être fière de la manière dont il a fonctionné jusqu'à présent. Mais il viendra un temps où on pourra plus régler les dissidences par des moyens

constitutionnels, et alors le principe électif sera nécessaire. Il pense que la base pourra être la même que celle du sénat américain ; prenant les townships pour divisions au lieu d'états ; fixant une longue période de service ; les membres devant sortir par rotation, et être d'un certain âge. Il désire abolir la qualification pour les membres du parlement, mais il préférerait au suffrage universel, n'admettre à voter que les habitants tenant feu et lieu.

M. RICHARDS.—J'ai été élu non pour faire des changements organiques, mais pour faire fonctionner le gouvernement du pays sous la constitution existante. Je ne désire pas tant de théorie, et je déteste le système de soulever des discussions sur ce qu'étaient les opinions théoriques des membres il y a vingt-cinq et trente ans.

La division étant demandée sur la motion de M. Boulton, —13 voix l'appuyèrent et 51 le rejetèrent.

Une proposition d'ajournement est perdue.

Le troisième amendement de M. Boulton est mis aux voix et perdu, à une division de 20 pour et 44 contre.

Vient ensuite le quatrième amendement de M. Boulton sur les destitutions annexionnistes.

Mr. M. CAMERON.—Je n'aurais jamais supposé que ce dernier paragraphe put entrer dans l'adresse en réponse au discours,—paragraphe dans lequel on parlait de retranchement comme d'une chose illusoire, paragraphe qui déjoue les espérances du peuple. C'est du *Globisme*, une insulte jetée à la face du peuple. Je pense que les ministres s'apercevront que cela ne leur donnera pas de nouvelles forces. Il n'y a rien dans le discours sur les attantes illusaires d'économie. Je pense que le peuple veut obtenir des retranchements ; il a été dit par tout le pays que le ministère était sur le point de proposer une mesure de retranchement, j'espère qu'elle sera satisfaisante, et que je ne serai pas irraisonnable dans le traitement que j'en ferai quand elle sera soumise.

M. CAMERON (de Gornwall). Je pense qu'il faudrait un vote sur ce sujet, car il est remarquable que ces mots n'aient pas été mis dans l'adresse avant que M. Boulton ait introduit ce bill qui a été si sommairement rejeté. Le ministère peut répandre des histoires sur le retranchement, mais il a été démontré en deux occasions qu'il n'y aura pas de retranchement. C'est bien facile de dire qu'en nommant un comité la chambre soit l'exemple de l'Angleterre ; mais il serait bon de dire aussi qu'en Angleterre la presse des deux côtés considère le comité du retranchement comme le tombeau de tous les cabinets ; sans compter que ce n'est pas le gouvernement responsable. Il est bien beau de dire que leurs prédécesseurs n'avaient pas la confiance du pays ; mais ils ne doivent pas maintenant, au lieu de faire ce que le pays leur demande de faire jeter la responsabilité sur un comité, des actes qu'ils doivent faire eux-mêmes. S'ils ont un plan de retranchement, pourquoi ne pas le faire connaître de suite tel qu'il est ? Que les ministres comprennent bien leur position. Si le retranchement n'est pas accordé franchement, il y aura un retranchement de candidat à chaque élection, et le peuple ne s'entendra plus dire que ses espérances sont illusoires.

M. HOBBS dit que le comté de Haldon a montré que le retranchement doit être accordé.

M. MERRILL dit que le comité du retranchement a été nommé suivant l'exemple de l'Angleterre, et

que c'est la meilleure manière de procéder en cette matière, vu que les membres de la chambre doivent trouver les moyens de payer.

M. HINCKS demande à l'hon. membre pour Cornwall une opposition franche comme celle des ministres actuels quand ils étaient dans l'opposition, et dit qu'ils espèrent que la conduite d'obstruction ou d'entraves des hon. membres de l'opposition serait du peuple et jugée par le pays. L'hon. membre pour Norfolk verra qu'il ne recevra pas beaucoup de faveurs de ses constituants pour la conduite qu'il tient actuellement. C'est lui qui a mis plus d'entraves aux délibérations de la chambre et ses constituants s'en souviendront.

M. Wm. Boulton (de Toronto) s'étendit sur la question du retranchement, tendant à montrer les grands avantages que le public gagnerait, si les dépenses extravagantes du gouvernement étaient employées aux travaux publics. Il veut que le salaire du gouverneur soit réduit de £7777 à £1777; ce retranchement seul payerait l'intérêt d'un capital pour construire un railroad du lac Huron au lac Ontario. Il désire voir le plan de retranchement qui doit être proposé. L'hon. commissaires des terres de la couronne prendrait-il le salaire du même officier dans l'état de l'Ohio? Je vois, dit-il, que ce salaire n'est là que de \$250s par jour.—Les fournitures de bureaux coûtent ici \$29,000, tandis que dans l'état de New-York, elles ne coûtent que \$83,000.

La clause de l'adresse passe telle qu'elle est dans l'original et la chambre s'ajourne au lundi suivant, à 10 h. A. M.

COLLABORATION.

LE COMMUNISME,

ou

LES THEORIES

de

l'AVENIR et du MONITEUR CANADIEN,
en pratique.

Que veut dire ce beau chant: EGALITÉ, FRATERNITÉ répété à satiété par des hommes sans cervelle, ou à esprit et à cœur corrompus? Croient-ils ces chanteurs insensés que nous n'entendons pas la valeur des mots, et que nous ne voyons pas les conséquences de leurs principes? S'imaginent-ils nous faire avaler la pilule en l'assaisonnant de grandes phrases et de grands mots? Pensent-ils, les malheureux, que nous sommes des ignares, parce que nous habitons la campagne, et que nous sommes sous l'empire des petites passions et des folles ambitions qui agitent certains quartiers des villes, parce que nous vivons au village? Ils sont mécontents et ils veulent que nous le soyons comme eux; mais, avons-nous bien les mêmes raisons de l'être? Et qui sont ces mécontents qui veulent faire passer dans le cœur des autres, le fiel dont le leur est rempli? C'est, une classe, misérablement malheureuse, qui veut donner le change, pour cacher la cause véritable de son mécontentement. Courbés sous le poids d'un misère injuste, ils voudraient rendre les autres misérables comme eux, ou au moins, le leur persuader, pour les porter à tous les excès du vice, en excitant la haine et l'envie. Voilà le but avoué de ces

incessantes et hypocrites jérémiades, sur le sort du peuple et de chaque individu.

Mais cessez de nous étourdir. Personne ne conteste que tout homme est malheureux en cette vie; il n'y a pas de parfait bonheur pour personne sur la terre. La religion nous le prêche incessamment, en appelant notre vie un pèlerinage; elle ne cesse de nous montrer le ciel pour nous encourager à supporter les fatigues du voyage. Personne ne vit content de son sort, a dit Horace il y a deux mille ans. Mais à quoi est dû cet ordre de choses? est-ce à la religion, aux prêtres, aux gouvernements? Non certes, mais à la déchéance et à la corruption de la nature humaine; corruption adhérente à tout ce qui tient à l'humanité, et que la religion catholique romaine seule, peut, non pas guérir, mais contrebalancer, en expliquant à l'homme son véritable état et sa vraie destinée; état de souffrances et de combats continuels dans tous les rangs possibles de la société; faiblesse de l'homme pour combattre, mais puissance de la grâce pour vaincre, et félicité éternelle en récompense de la victoire.

Mais des hommes tout charnels, appelant préjugés cet enseignement de la foi et tout ce qui date du Christ et des Apôtres, prêchent la religion de la philosophie humaine qui ne voit dans l'homme que l'homme, et dans la société que l'action de l'homme. C'est l'heureuse explication du principe de Luther de la liberté du chrétien; c'est le droit de l'homme de la philosophie de '92; c'est l'orgueil pratiqué en opposition à l'humilité chrétienne qui, anéantit l'homme pour faire place à l'autorité de Dieu. L'autorité c'est le peuple; le gouvernement c'est le peuple; la providence, c'est le peuple, nous disent-ils en toutes lettres. Concluons donc aussi à la lettre; Dieu c'est le peuple!!!

Tout pouvoir est délégué par le peuple; et le peuple a le droit de défaire, quand il voudra, ce qu'il a fait; par conséquent de détruire les gouvernements, toute autorité, toutes charges; d'annuler tout acte du gouvernement jusqu'au contrat passé par un notaire commissionné par le gouvernement, et tout titre de possession. Le peuple est le grand maître, le grand propriétaire, par conséquent encore la propriété individuelle est un vol fait sur la propriété populaire. Le vendeur reviendra sur l'acquéreur quand il le verra, s'il peut se former un parti puissant parmi le peuple; et tout convoiteur de la propriété d'autrui pourra s'en emparer à la même condition, ou la partager avec ses semblables, comme propriété du peuple et la revendiquer par le peuple; car le peuple est le principe et la fin de tout; le peuple c'est le Dieu de la philosophie. Tous les hommes sont nés égaux et doivent vivre dans l'égalité, le Christ l'a dit; sans doute quand il a autorisé et payé lui-même le tribut à César, ou en disant à Pilate que son autorité lui venait d'en haut.

Mais nos démagogues, cachant toutes ces conséquences absurdes et abominables de leurs principes, et demeurant fidèles à leur religion philosophique charnelle, cherchent à mettre la division par tout pour établir leur fraternité de Cain. Ils trouvent mauvais l'état de la société, exagèrent l'état d'un tel ou tel, et la mauvaise situation du pays; ils faussent l'opinion de leurs adeptes et du lecteur imprudent, et les trompent en prêtant à leurs adversaires des paroles qu'ils n'ont pas dites et des idées qu'ils n'ont pas conçues, ou passant sous silence leurs raisons et leurs répliques, et en les accusant d'intérêt matériel et politique, dans la guerre que la Religion

leur déclare. *C'est l'amour du pouvoir, ce sont les promesses du ministère, c'est l'amour de la dime qui les font agir, ils sont tous vendus, s'écrient-ils de toutes la force de leurs poumons. Mensonge ! mensonge et calomnie ! ! Tenez-vous sur le terrain politique, ne détruisez pas la morale jusque dans ses bases et le prêtre ne fulminera pas contre vous du haut de la chaire, et laissera sa plume sur son encrier. Ce n'est pas une pensée politique qui le fait agir contre vous, mais l'amour de son devoir et l'amour de l'humanité que vous voulez écraser, l'amour du peuple, que vous cherchez à exploiter pour satisfaire vos passions les plus viles. Bénissons la main de ces prêtres, gloires de notre sacerdoce et de notre pays, qui ont si habilement manié la plume pour la défense de la Religion et de l'ordre moral.*

Mais pour parler politiquement, je demande à nos beaux esprits : qui dit que le pays est tout à fait heureux et dans la plus grande prospérité possible ? qu'il est dans un état stationnaire, et qu'il n'est plus susceptible de progrès ? Qui ne demande pas des réformes et des améliorations ? Mais parce que l'arbre a quelques branches sèches faut-il mettre la hache à sa racine ? Faut-il vous couper le cou parce que vous avez mal au dents ?

Ces habiles discoureurs et écrivailleurs sont adroitement retombés sur l'autorité ou le gouvernement tous les maux publics, la rareté du numéraire, la crise commerciale, l'état arriéré de l'éducation populaire, &c., &c., et peut-être aussi les mauvaises récoltes et le choléra ? Ils en rendent également responsables tous leurs adversaires et notamment le clergé, auxquels ils ont juré haine et exécration. A les entendre un esprit des plus étroits aurait présidé à tout ce qui s'est fait dans le pays ; les sacrifices les plus grands auraient été faits dans les intentions les plus honteuses ; rien de noble, de vraiment politique, de religieusement social ne peut se faire, que ce qui sort de leur cerveau vide. Ecoutez-les divaguer sur l'éducation, sur l'annexion, sur la liberté de la presse, sur la peine de mort, sur les dîmes, et vous les jugerez ensuite. Et pourtant on les a désiré de montrer leurs œuvres, et ils n'ont répondu que par un silence complet. Mais le gouvernement a des défauts ? personne ne le nie. Tout gouvernement humain en aura, même celui qui serait composé des *treize grands hommes* de l'*AVENIR*, présidés par leur maître L. J. Papineau.

Il serait plaisant de vous voir une bonne fois au timon des affaires, Messieurs les redresseurs de torts. Que Dieu nous en préserve ! Tant que les hommes gouverneront, ils feront des mécontents, puisque Dieu lui-même en fait tous les jours.

Mais notre pays est-il réellement aussi malheureux qu'on le dit ? Nos Canadiens sont-ils aussi misérables qu'on veut le leur faire croire ? Si nos villes et nos campagnes ont besoin d'améliorations, s'en suit-il qu'elles soient dans un état aussi déplorable qu'on le proclame sans cesse du ton le plus hypocritement pleurnichard ? On prend pour point de comparaison les Etats voisins et New-York ? Pourquoi ne pas prendre Paris ? Pourrait-on appliquer à la ville du Canada l'article "Luxe et misère" reproduit par nos papiers de Québec d'après les journaux de Paris ? Mais sur quinze mille familles en comptez-vous deux qui soient obligées de disputer journellement leur nourriture aux chiens aux coins des rues ? Non ! non ! ! certainement non ! ! Donc, chaque famille a ordinairement du pain à la maison. Et la charité publique, si belle encore dans

notre pays, où la *philantropie* est inconnue, ne vient-elle pas au secours du pauvre quand l'ouvrage manque, ou que la maladie le retient à la maison ? Nos journaliers ne sont pas riches certes ; mais sont-ils dans une indigence comparable à celle des chiffonniers de la populente ville de Paris ? Aux Etats-Unis les gages sont comparativement très-élevés, mais peut-on en conclure que la classe ouvrière y vit dans l'opulence, et n'y souffre jamais ? Mais pourquoi tant de familles émigrées pauvres du Canada, y reviennent-elles dans un état encore plus misérable ? Conclusion : c'est que partout il y a des pauvres ; et partout aussi l'homme vertueux, économe et actif trouve à gagner son pain, et peut-être en Canada plus que partout ailleurs. Mais ces réflexions si vraies ne sont pas du goût de nos pédagogues. Je les vois rouges de colère, et j'entends bourdonner à mes oreilles le refrain banal : *vendu, ventru, amour du pouvoir, amour des dîmes*. Je vous épargne ces pensées ; car je vous assure que je suis parfaitement étranger à l'un et à l'autre, et dans une position à n'y jamais prétendre. C'est l'amour de la vérité et de l'ordre qui conduit ma plume.

UN VILLAGEOIS DU COMTÉ DE D.

(A continuer.)

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 13 JUIN, 1850.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'ORDRE SOCIAL.

Toronto, 7 Juin, 1850.

Mr. le Rédacteur,

Dans ma dernière correspondance je vous ai conduit jusqu'à Prescott, chef-lieu, ou dans le langage modeste employé ici *the county Town*, du comté de Greenville. La population de ce gros village est évaluée à 2000 âmes. Le large du Fleuve est ici d'une demi-lieue, largeur qui se conserve la même jusqu'à l'entrée du lac. Je vous ai dit dans ma dernière lettre les quelques détails que j'ai obtenus sur Prescott. En laissant cette ville et Ogdensburg, de chaque côté du fleuve on aperçoit sur chaque rive de jolis établissements agricoles et quelques moulins ; mais à mesure qu'on s'éloigne les fermes présentent un aspect de moindre aisance. Le bateau touche au petit village de Maitland construit sur l'emplacement d'anciennes fortifications françaises, la population de ce village n'est que de 100 âmes. Le paysage est partout d'une uniformité monotone, ce qui joint à la couleur sombre de la plupart des édifices ; à la pauvre apparence des églises, à l'éloignement des établissements les uns des autres est loin de former un spectacle digne d'attirer l'attention de celui qui a voyagé sur le grand fleuve depuis Montréal à Québec et de là jusqu'à l'entrée du golfe. Les bords du fleuve jusqu'à Kingston, m'a-t-on dit, forment la partie la moins belle et la plus

pauvre du Haut-Canada, ce que je n'ai pas peine à croire.

Voici Brockville dans le comté de Leeds, dont la fondation remonte à l'année 1802 et qui compte une population de 2,111. C'est un bel endroit et une charmante ville ; en face sur un petit rocher environné par les eaux, se dresse crânement un petit fort qui offre à la vue sa part d'intérêt. En arrière du comté de Leeds est celui de Carleton qui s'étend vers l'Ottawa jusqu'au coude formée par cette grande rivière aux endroits où se noient les Isles des Allumettes et du Grand Calumet,

Gananoque est un village de 300 âmes, placé à l'embouchure de la Rivière du même nom.

Presque tous les villages considérables du Haut-Canada possèdent chacun un journal. La petite ville de Brockville en a deux, c'est certainement un exemple que devraient suivre bien de plus grands villages dans le Bas-Canada ; mais il faudrait éviter le ton peu courtois et par trop entaché de préjugés de partis de la plupart de ces publications.

Enfin nous voici au milieu des mille Isles à l'entrée du Lac Ontario, et c'est toujours avec grande joie que le voyageur entend répéter sur le pont du navire ce cri, les mille Isles, et c'est vraiment aussi un endroit délicieux, je dirais presque féérique.

Des îles en nombre incalculables se présentent aux yeux sous mille différentes formes pendant que le vaisseau se dirige dans la dédale des chenaux qui les séparent les unes des autres, en certains endroits vous passez à toucher le bord près de rochers nus et quelquefois près de verdoyantes petites prairies, les eaux, le ciel et les bois semblent ici se réunir pour charmer les yeux. Il ne manque pas même un légende à ce charmant endroit et la voici.

Bil Johnson, un citoyen américain, demeurant à French Crick dans les Etats-Unis, avait eu avant l'année 1838 avec le gouvernement canadien certains démêlés, venant de ce que notre héros pratiquait le noble métier de contrebandier sur une échelle assez étendue. Bil avait conservé de ces relations intimes avec les agents du fisc un certain désir de vengeance qu'il mit à effet en profitant de l'occasion que lui fournissaient les troubles de 1838. Au printemps donc Bil se mit en campagne et se plaçant en embuscade avec un certain détachement de sympathiseurs sous ses ordres, sur l'une des mille Isles appelée la Grande Roche, il s'empare du Vapeur anglais, le sir Robert Peel qui suivant l'usage approche l'Isle pour y prendre du bois, le pille et y met le feu.

A la suite de cet exploit Bil Johnson pourchassé par les deux gouvernements se vit forcé de chercher un refuge au milieu de ces mille Isles dont il connaissait tous les mystères. Il y vécut pendant assez longtemps n'ayant pour compagnon et soutien que sa fille, jeune personne d'une grande beauté que les voyageurs de cette époque virent souvent montée sur son bateau ramer en accompagnant le bruit des rames de ses chants que j'ai regretté de ne pouvoir entendre, et se dirigeant au milieu de ces îles charmantes comme elle pour aller chercher les choses nécessaires à la subsistance de son malheureux père. Ainsi portée sur son léger esquif elle était la reine des mille Isles.

Voici le comté de Frontenac, souvenir français, et Kingston à qui l'on a ôté son beau nom de Kataragoui pour la banale appellation que je viens de transcrire. En face de la rivière Kataragoui sur la rive Américaine est le village français de Saint Vin-

cent et au milieu des ondes du lac l'Isle aux Loups sur laquelle il se fait un certain commerce de bois et quelques constructions navales tous les ans.

Kingston est une assez belle petite ville ; mais où il y a bien peu de chose à voir : sa population est à peine de 10,000 âmes, il s'y publie quatre journaux de divers couleurs.

En arrivant le vaisseau fait le tour d'une presqu'île en croupe surmontée de fortifications assez importante et dont les remparts de verdure et les tourelles distribuées en différents endroits servent beaucoup à l'ornementation de Kingston. Il y aussi à Kingston un dépôt pour la marine militaire, la petite frégate à vapeur, la Cheroquée, était lors de notre passage en station. La ville et la forteresse séparées par un bras de mer sont réunies par un pont remarquable par sa longueur, mais qui n'a rien d'extraordinaire dans sa construction. C'est de l'endroit en question que partent les barges et autres batiments qui veulent à quelques pas de là s'embarquer sur le Canal des Rideaux pour arriver à Bytown sur l'Ottawa.

La halle de Kingston édifice qui a coûté 225,000 est un vrai palais d'ordre dorique, c'est je crois le plus beau monument de tout le Canada pour l'élégance et voisin du Marché Bonsecours, pour la masse. Ce monument car c'en est un à la forme générale d'un

T

et est surmonté de deux constructions aériennes dont l'une à la jonction des deux lignes est un dôme très beau et l'autre à l'extrémité de la branche isolée est une lanterne élégante. L'édifice a deux étages sans tenir compte d'un rez-de-chaussée dans lequel on descend par des degrés en pierre disposés à l'instar de la contrescarpe d'un fossé. Les catholiques ont une église très belle dans le genre gothique. La pierre qui sert à ces constructions, qui est d'une grande beauté, se trouve partout dans la ville et ses environs par assises horizontales, d'une épaisseur singulièrement proportionnelle.

A deux milles au sud-ouest sur le bord du lac est le Penitencier Provincial, dont les murs massifs élevés d'à peu près vingt-cinq pieds enferment une aire de dix arpent en superficie, contenant des jardins, des cours, les logements et les boutiques servant aux détenus. A chaque angle de la muraille d'enceinte est une tour environnée à l'intérieur d'une galerie sur laquelle une garde armée veille continuellement. On fait garder aux détenus un silence continu et chacun d'eux est tenu de choisir un métier qui l'occupe toute la journée. Le costume est singulier, toutes les pièces, pantalons, veste, gilet, collet, chapeau étant de drap dont la moitié jaune et l'autre moitié brune et frappé dans plusieurs endroits des lettres P. P. On espère que cet établissement va bientôt payer ses dépenses et déjà trois boutiques, celles des Meubliers, des Cordonniers et des Tailleurs sont données à des contracteurs qui paient à la province trente-six sous pour chaque journée d'hommes, le contracteur, comme de raison fournissant tout ce qui est nécessaire à l'ouvrage, ce prix est plus que suffisant, dit-on, pour la part de dépense de chaque détenu. A la suite de l'ouvrage, le soir, et les jours de fêtes, les criminels sont enfermés dans des cellules étroites et fermées à la clef. Il y a certainement lieu d'être content de voir s'établir un système aussi supérieur à celui suivi avant par rapport aux criminels. Il est certain que bien des gens rentrés à comme voleur

en sortiront honnêtes gens et en possession des moyens de gagner honnêtement leur vie. Il y a une bibliothèque à l'usage des détenus et des ministres des différentes croyances religieuses, viennent de temps à autres leur donner des instructions.

Je n'ai pas laissé Kingston, M. le rédacteur, sans aller rendre hommage à la mémoire du pauvre Van-Schoultz, un des héros de Wind-Mill Point et exécuté à Kingston en 1838. Il était polonais de naissance. Son corps a été déposé dans le cimetière de Kingston et une main amie a élevé sur sa tombe un marbre qui porte son nom et la date de sa mort. A ses côtés repose un de ces compagnons de bravoure et d'infortune.

Force m'est d'interrompre.

Au revoir et tout à vous,

J. C. TACHÉ.

Chronique Européenne.

DE LA SEMAINE TERMINÉ LE 25 MAI.

France.—L'Assemblée nationale s'occupait de la discussion de la nouvelle loi électorale. Les principaux orateurs ont été MM. De Larochejaquelein, Montalembert, le général Cavaignac et Victor Hugo. Le discours de M. De Montalembert, a, comme disent les journaux français, été l'événement important de la séance du 21 mai. L'orateur s'est d'abord appliqué à démontrer que le projet de loi n'est ni une violation de la constitution, ni une atteinte portée au suffrage universel. Il a traité cette double question avec autant de talent et d'esprit que de franchise et de courage. En résumé, la pensée de l'illustre orateur est de faire au socialisme la guerre la plus énergique. Les nobles et belles paroles de M. Montalembert ont été couvertes d'applaudissement par la droite et les tribunes publiques.

Les journaux de l'ordre se plaignent amèrement de la conduite de lord Palmerston vis-à-vis de la France dans la question Grecque. Ils accusent le noble lord d'avoir suscité, soudoyé les émeutes en Italie, à Vienne, à Berlin, à Rome, et même à Paris. Un journal l'appelle le *lord grand émeutier de l'Europe*. Au reste la conduite de lord Palmerston est énergiquement blâmée par la presse anglaise. Tout le monde, amis et ennemis de ce ministre, protestent que les relations pacifiques entre la France et l'Angleterre ne seront pas interrompues.

La tranquillité de la capitale n'a pas été troublée grâce aux mesures adoptées par l'autorité. Les rouges toujours si prodigieux de paroles, si vandeurs, reculent devant l'attitude ferme prise par le gouvernement. Avec les rouges, les socialistes et tous ces hypocrites amis du peuple, les gouvernements doivent ne pas oublier que ces lâches perturbateurs et démolisseurs ont pour devise : *si tu avances, je recule; si tu recules j'avance*. Quant aux socialistes, aux réformateurs, aux rouges de tous les pays, il y a longtemps que l'on sait que ce n'est pas le bien public qui les anime, mais le bien d'autrui. Les journaux rouges de Paris se sont subitement pris du plus touchant amour à l'endroit de la perfide Albion et de lord Palmerston !

Voilà qui est très significatif.

Lord Palmerston a fait à la France une offre de compromis qui a été refusée.

ANGLETERRE.—Le parlement était ajourné, savoir : les communes au 23, la chambre des Pairs au 27 mai. Lord Palmerston pour se tirer d'em-

baras essaie de rejeter sur M. F. de l'envoyé français à Athènes, la solution de l'affaire grecque.

ROME.—Les journaux français ne contiennent rien d'important sur la capitale du monde chrétien. On doit accueillir avec réserve ce que disent les journaux anglais du dessein du Saint-Père de s'échapper de nouveau de Rome. Le journalisme anglais, est en général, mal disposé à l'égard de Pie IX et de son gouvernement.

FLORENCE.—De nouvelles ventes de Carbonari s'organisent en Italie. Une réunion a été tenue à Florence dans les premiers jours de mai. Protestantiser l'Italie, telle est l'arme employée par la démagogie, puissamment aidée par les commis voyageurs de la propagande anglaise et la société biblique, et peut être aussi derrière le rideau, se trouve le *lord grand émeutier de l'Europe*.

RUSSIE ET AUTRICHE.—Ces deux puissances ont collectivement adressé une note à lord Palmerston à la suite de la solution des affaires de Grèce.

PRUSSE.—Le roi a failli être tué par un sergent de l'artillerie de Postdam qui a tiré un coup de pistolet sur sa majesté.

NAPLES.—Une escadre anglaise sous le commandement de l'amiral Parker est dans le port de Naples. Elle a pour but d'exiger une indemnité des pertes éprouvées par les sujets anglais en 1848. Une flotte française est aussi dans le même port.

VIENNE.—Au grand chagrin des rouges et des prétendus libéraux, les Jésuites ont été rappelés à Vienne.

CHINE.—L'empereur est mort; l'avis officiel des autorités Chinoises dit que le fils du Ciel est parti pour le paradis monté sur un dragon.

SUISSE.—Dans le Canton d'Ury, le peuple a nommé pour ses magistrats les chefs du *Sonderbund* que les prétendus libéraux avaient chassés. Le peuple de Fribourg va aussi rappeler son digne archevêque et ses magistrats. Il est à espérer que les catholiques de la Suisse vont secouer le joug du terrorisme radical qui pèse sur eux.

La loi d'Indemnité.—Nos lecteurs savent que Sir Allen McNab a donné avis il y a quelques temps, qu'il introduirait un bill pour amender la loi d'indemnité passée à la dernière session, ou en d'autres termes, pour limiter l'action de cette loi de manière à faire plaisir aux bruleurs, aux bandits du 25 avril. M. McNab qui s'attendait à de chauds débats avait, dit-on, préparé, un *magnifique discours*; mais il en a été pour ses frais. Personne n'a ouvert la bouche, et la question de la réception de ce bill ayant été mise aux voix, la chambre s'est divisée sans mot dire. Pour le bill, 19; contre, 40. Ainsi le bill n'a pas été reçu. Les Canadiens-Français apprendront avec étonnement que, M. Papineau en cette circonstance, a encore voté avec son *cher et gentil allié et ami*, Sir Allan McNab, le chef des Tories du Haut-Canada. Et pourtant, M. Papineau est l'homme qui a poussé, excité à la rébellion les dupes de 1837 et 1838; M. Papineau est l'homme qui a attiré sur de paisibles citoyens, les désastres de ces malheureuses années; et néanmoins, c'est lui qui ose voter pour la réception d'une mesure ayant pour but de paralyser, sinon de détruire la loi qui accorde une indemnité aux malheureux qu'il a faits. Quand même cette loi aurait l'effet d'indemniser les rebelles, (ce qui n'est pas), M. Papineau, s'il n'a pas abdiqué tout sentiment d'humanité, de

piété et d'honneur, devait s'abstenir de voter sur cette question.

Voici les noms des représentants qui ont voté en cette occasion :—

Pour. Messieurs Badgley, Boulton (de Toronto,) Cameron (de Cornwall,) Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Hopkins, MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood (de Brokville,) Smith (de Frontenac,) et Stevenson,—19

Contre. Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton (de Norfolk,) Boutillier, Burritt, Cameron (de Kent,) Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, LaFontaine, LaTerriere, Laurin, Lemieux, Macdonald, Marquis, Morrison, Notman, Price, Ross, Sauvageau, Scott (de Bytown,) Smith (de Durham,) Smith (de Wentworth,) Taché, Thompson, et Viger,—40

On lit ce qui suit dans l'*Univers* du 22 mai.

Rome, 14 mai 1850.

« Il vous sera facile de deviner, en voyant la complaisance avec laquelle je m'étends sur une solennité littéraire, que je n'ai pas grand place à donner à la politique. Nous en sommes toujours à attendre que le Gouvernement se dessine un peu mieux. On prétend que nous devons attendre encore assez longtemps, et que le Consistoire où cette marche sera tracée ne se tiendra que vers le saint Pierre. C'est peut-être regrettable, parce que la malveillance en profite pour faire courir les bruits les plus absurdes et les plus alarmants. La faction mazzinienne se tient aux aguets et ne néglige rien pour entretenir l'inquiétude dans le peuple et empêcher la confiance de renaître. Tantôt c'est le socialisme qui triomphe à Paris, et qui va rappeler l'armée française ; tantôt c'est le Pape, qui, *ne pouvant plus vivre au milieu des Français*, a tenté de s'évader et d'aller se réfugier à Vienne. Aujourd'hui, c'est le cardinal Antonelli qui se retire pour faire place au cardinal della Genga ou au cardinal Lambruschini ; un autre jour, on assure que le Saint Père veut donner une nouvelle amnistie générale, etc. En un mot, nous retombons au milieu de tous les bruits, de toutes les alarmes dont le retour du Pape nous avait si heureusement délivrés. C'est un malheur et c'est une faute dont les conséquences retomberont sur les imprudents qui, pour satisfaire leurs préventions ou leurs antipathies, ne s'aperçoivent pas qu'ils viennent en aide aux ennemis de l'Eglise et de la société. La présence des Français à Rome est une nécessité pour le moment ; et quand même notre armée ne serait pas aussi admirable par sa discipline, par son bon esprit et par ses sentiments religieux, puisqu'on est réduit à n'avoir pas d'autre appui, il serait prudent de sacrifier ses préférences et de rattacher de plus en plus par des attentions cette brave armée à la cause de l'ordre et de l'Eglise. Qu'on s'instruise au moins de l'exemple des sectaires et des chefs de la révolution romaine. Ne sait-on pas que Mazzini recommande instamment à tous ses adeptes de se rapprocher de nos soldats, de les caresser, de les gagner en un mot au socialisme et à l'irréligion ? la haine lui avait inspiré dans le principe d'autres recommandations et une autre conduite ; mais il a loyalement reconnu son erreur, et il en vient aux ca-

resses hypocrites, à l'adulation la plus mensongère. Nous pouvons lui dire, du reste, qu'il y perdra son temps et sa peine, et qu'il en sera pour ses frais de cajolerie et de mensonge. Nos braves soldats restent fidèles à l'Eglise et à la France qui les a envoyés pour défendre le Souverain-Pontife ; ils n'auront que du mépris pour les lâches qui n'ont jamais su que le trahir et qui voudraient encore les entraîner dans la plus infâme des embuscades.

« Si le gouvernement pontifical garde le silence, ce n'est pas à dire qu'il soit oisif ; mais après une catastrophe aussi épouvantable, faut-il s'étonner que dans un mois il n'ait pas tout fait ? Les ruines se font vite : l'édifice social ne se retablit pas aussi promptement. Du reste, l'attention du Saint-Père, nous le savons, est éveillée sur toutes les grandes questions qui lui restent à résoudre. Il s'entoure de conseils, de lumières, et surtout il prie et fait prier. C'est le meilleur moyen de préparer de bonnes solutions. »

Le Moniteur Canadien. Voici ce qu'on lit dans le *Witness* de Montréal au sujet de ce journal : « *Le Moniteur Canadien* a cessé de paraître. *L'Avenir* est maintenant le seul journal publié en Français en opposition au parti-prêtre. »

Tenure Seigneuriale

Résolutions proposées par M. LaFontaine.

Résolu.—Comme l'opinion de ce Comité, que la Tenure Seigneuriale dans le Bas-Canada, est une matière d'intérêt public que la législature provinciale doit prendre en considération, maintenant surtout qu'elle a attirée l'attention publique à un haut degré ; qu'il est en conséquence important, d'effectuer à une période aussi rapprochée que possible, la commutation de cette tenure en tenure libre, en ayant soin que les droits de toutes les parties intéressées soient équitablement protégés et réglés.

Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que cette commutation ne peut être effectuée qu'en assurant une indemnité raisonnable à tous ceux dont elle affectera les droits.

Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que les Résolutions ci-dessus soient renvoyées à un comité spécial de membres, pour faire rapport sur les divers projets proposés pour effectuer la dite commutation, avec son opinion sur iceux ; avec pouvoir d'envoyer chercher personnes, papiers et documents, pour faire rapport de temps à autre : ainsi que le moteur des dites résolutions, composent le dit comité.

Bill pour fixer un salaire annuel à certains officiers de Justice dans le Bas-Canada, et pour former une caisse d'honoraires.—(L'HON. L. H. LA-FONTAINE.)

I. Cet acte aura effet sous un mois de sa passation.

II. Auront des salaires fixes : 1° Les Sherifs des districts de Québec, Montréal, Trois-Rivières, St. François ; 2° les Protonotaires de la cour Supérieure des dits districts ; 3° les Greffiers des circuits de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke ; 4° les Clerks de la couronne et Greffiers de la paix des dits districts ; 5° le greffier de la cour d'appel,

III. Les honoraires et profits attachés aux dits office seront perçus par les dits officiers, et formeront un fond spécial qui sera employé comme il est ci-après pourvu et sera versé par les dits officiers entre les mains du Receveur-Général ; ils rendront compte tous les trois mois.

IV. Le gouverneur fixera de temps à autre les salaires des dits officiers.

VII. Les dits officiers nommeront des députés.

VIII. Les Hussiers Audienciers et Crieurs des cours ci-dessus mentionnés auront aussi un salaire annuel qui sera fixé par le gouverneur ; et les honoraires des dits Huissier seront perçus par les Greffier des dites cours et payés au Receveur Général.

X. Les officiers mentionnés dans le 2e clause ci-dessus, auront des clerks en nombre suffisant dont le salaire sera fixé par le gouverneur.

XIII. Il sera prélevé sur le fond formé par le présent acte, une somme raisonnable pour couvrir les frais de la compilation et impression des jugements des cours du Bas-Canada, et le compilateur ou rapporteur sera nommé par le gouverneur.

XIV. La balance du dit fond spécial sera employée à l'entretien des cours de justice.

XV. Contribueront à la compilation et impression des jugements des Cours ; — Les juges et les Greffiers de la Cour du Banc de la Reine, et de la cour de circuit, Les avocats et procureurs les Shérif, les Greffiers de la Paix. — Tout avocat contre lequel il aura été rendu un jugement pour le paiement de cette contribution et qui ne paiera pas le jugement en principal et frais sous deux mois, sera incapable de pratiquer comme avocat jusqu'au paiement du dit jugement.

LES GREFFIERS. La recette des Greffiers de la cour Supérieure à Montréal se monte par année à £6261. La dépense a £3191. Revenu net, plus de £3000 partagés comme suit : MM. Monk et Coffin £1186 chacun ; M. Papineau environ £500.

Les Greffiers de la même cour à Québec reçoivent par année £3591. Dépenses £1191. Revenu net, £1221 partagés entre MM. Barroughs et Fisel.

Ainsi deux des Greffiers de Montréal ont presque autant que le juge en Chef de la Province, et ceux de Québec ont plus que les juges de Circuit.

CITE DE QUEBEC. Le bill pour amender l'acte d'Incorporation de cette cité, ajoute deux nouveaux quartiers à ceux déjà existant, savoir les quartiers, Montcalm et Jacques Cartier. Il contient en outre des dispositions pour établir une cour du maire pour le recouvrement des dettes dues à la Cité.

Nous apprenons avec plaisir que Louis Prevost, Ecuyer, Notaire de cette ville a été nommé à l'office cidevant rempli par F. Glackmeyer. Cette nomination ne peut que recevoir l'approbation de tous les gens honnêtes.

— Une pétition contre l'élection de John Serwall Sanborn, représentant du comté de Sherbrooke a été présentée par certains électeurs de ce comté. Les allégués de cette pétition sont : que M. Sanborn est américain non naturalisé par conséquent incapable d'être élu, et fraude de la part d'un député Officier-Rapporteur.

— Nous prions MM. Methot, Cauchon et Laurin

d'agréer nos remerciements pour les documents parlementaires qu'ils ont en la bonté de vous adresser.

L'anniversaire du Sacre de Mgr. l'Evêque de Sy-dime a été célébré avec toute la pompe ordinaire, mardi dernier, dans l'Eglise de l'Hotel-Dieu. Un clergé nombreux y assistait. Plusieurs morceaux de musique de circonstances furent chantés par un chœur composé de Dames et de Messieurs, de cette ville, d'une manière satisfaisante. Les trois Dames qui ont chanté dans les *solos* ont déployé beaucoup d'âme et de grâce : elles ont su captiver l'attention de l'auditoire à un haut degré. M. Dessanne avec son habileté ordinaire accompagnait le chant sur l'Harmonium.

RESUMÉ

des comptes publics soumis au Parlement.

Revenu de la Province en 1849,	£791,340 17 11½
Dépenses,	669,546 18 9½

Excédant du revenu sur les dépenses,	121,793 19 9¼
--------------------------------------	---------------

PRINCIPAUX ITEMS DES RECETTES.

	1848.	1849.
Douanes,	£304,358 7 4	£412,626 18 5
Augmentation en 1849,		168,628 11 1
Revenu territorial,	3,181 0 10	9,568 14 7
Travaux Publics,	24,057 16 9	42,615 1 7
Revenu casuel,	4,377 5 6	14,379 3 4

PRINCIPAUX ITEMS DES DEPENSES.

	1848.	1849.
Intér. de la dette,	£166,014 12 2	£180,125 1 7
Liste civile, A.	33,866 9 4	33,604 14 2
Liste civile, B.	37,073 0 7	35,981 5 5
Charges en vertu d'actes provinc.	90,766 8 2	67,194 19 9

Quoiqu'en disent les financiers économistes de l'*Avenir* et *tutti quanti*, la Province est passablement bien dans ses affaires, et rien n'indique la ruine et le dépérissement pour lesquels certaines gens sonnent le tocsin depuis longtemps.

On a communiqué au *Canadien* l'extrait suivant d'une lettre reçue avant hier en cette ville de Cacouana :

“ Un grand malheur vient de fondre sur l'établissement fondé depuis quelques années dans le township de Whitworth, situé derrière cette paroisse. Mercredi dernier, le 5 du courant, dans la nuit, un incendie produit par le feu d'un *abattis*, a consumé les grains semés dans l'endroit, outre 36 maisons, granges et autres bâtiments. Ce n'est qu'avec des efforts inouïs que les colons ont pu préserver des flammes leur modeste chapelle.

“ Ces braves gens déjà très pauvres se trouvent sans ressources pour l'été ; et que vont-ils devenir pendant l'hiver prochain, si on ne leur fournit de quoi semer ? Les habitants des paroisses voisines se sont empressés de leur envoyer quelques provisions ; mais ayant fini leurs semences, ils sont incapables d'en fournir aux pauvres incendiés. Les âmes charitables de Québec ne pourraient-ils pas

faire quelques sacrifices en leur faveur ? Il sera temps de semer de l'orge jusqu'au commencement de juillet. Si le malheur des colons de Whitworth excitait quelques sympathies parmi vos concitoyens, il faudrait les prier de faire diligence avant que la saison ne soit trop avancée."

— Messieurs les agents de l'Ordre Social sont priés de vouloir bien demander aux abonnés de ce journal dans leurs localités respectives, le montant du semestre courant, qui est payable d'avance, et nous faire parvenir au plutôt les sommes par eux reçues.

ACCIDENTS.—Dimanche dernier dans l'après-midi, le corps d'une jeune fille fut trouvé flottant sur la rivière de Yamaska, à environ un mille au dessus du Village de St. Hyacinthe. Parmi les personnes qui accoururent au bruit de l'accident, se trouva un parent qui reconnut que ce corps était celui d'une de ses nièces, fille de Jacques Gagnon, cultivateur de la paroisse de St. Dominique.—La jeune fille était âgée d'environ 24 ans.—Le corps de jurés n'avait pas encore prononcé, au moment où l'information nous a été transmise, sur les causes d'un événement si déplorable. On présume que ce malheur est arrivé d'une manière purement accidentelle.

—Samedi, le premier juin, le nommé Michel Demers, cultivateur de la paroisse de St. Hyacinthe, a été tué par la chute d'un arbre, dans le township de Milton. L'infortuné était allé avec deux de ses fils pour bûcher au sein de la forêt. Les deux jeunes gens, qui s'étaient séparés de leur père, voyant qu'il tardait beaucoup à revenir, se dirigèrent vers l'endroit où le fracas de l'arbre s'était fait entendre. Ils y trouvèrent le cadavre ensanglanté. Le coup avait porté sur le haut du crâne et l'avait horriblement fracassé.—*Mélanges.*

—Nous regrettons d'avoir à enregistrer plusieurs accidents mortels survenus la semaine dernière.

—Lundi dernier, François-Xavier Ricard, âgé de 20 ans, qui s'amusa à courir sur les lisses du chemin de fer de Lachine, tomba à côté du chemin, rencontrant les barres de fer qui traversent d'un bord à l'autre. Il fut reporté chez lui et soigné par M. Maybell, du faubourg Québec. Il expira mercredi, après avoir beaucoup souffert de la péritonite, comme la chose a été constatée par M. le Dr. Genand, qui fit l'autopsie du corps.

—Un jeune homme du nom de James Brown, employé chez M. Ogilvey, ayant attelé un des chevaux de son maître, et fait usage d'une bride de selle au lieu d'une bride à garde d'yeux, l'animal prit soudainement l'épouvante, s'élança sur une clôture et le jeune homme fut précipité et heurté sur un des piquets. 12 heures après, il était mort des blessures intérieures qu'il avait reçues.

—John Collorn, natif d'Irlande, âgé de 26 ans, se baignant samedi soir à l'entrée du canal Lachine, à une petite distance du bord, il éleva ses bras hors de l'eau et disparut; il revint à la surface, demanda du secours et disparut de nouveau pour ne plus revenir. Le corps fut retiré environ cinq minutes après, et bien que la vie fut éteinte en apparence, il est cependant probable qu'avec des moyens convenables on aurait pu le rappeler à la vie.

—Un enfant du nom de James Riley, âgé de 5½ ans, s'amusa à jouer sur un morceau de bois flot-

tant sur le canal à la Côte St. Paul, vendredi dernier. La pièce de bois tourna tout-à-coup, renversa l'enfant à l'eau, où il se noya.—*Minerve.*

NOUVELLES PLUS RÉCENTES D'EUROPE,

Par le Steamer *Atlantic.*

ANGLETERRE.—La question grecque occupe toujours l'attention publique. On s'attendait en Angleterre au rappel de l'ambassadeur Russe.

Aucun arrangement n'a encore eu lieu entre la France et l'Angleterre au sujet de l'affaire de Grèce.

—L'Assemblée nationale a passé la première section de la loi électorale; on croit que toute cette loi sera adoptée. Les soldats dans le sud de la France manifestent des sentiments républicains. Paris est tranquille, on n'y craint pas d'insurrection.

Marché anglais. Farine 20½ à 23½. Blé, 5½6 par 70 lb.

— Le télégraphe annonce l'arrivée du Steamer *Canada* à Halifax.

TORONTO, 12 Juin, 5½h P. M.

Le comité pour la réduction des dépenses a décidé que les membres de la chambre ainsi que l'orateur ne recevront que la moitié de l'allocation actuelle et que la session ne devra pas durer plus de trois mois.

Gazette des Pilotes.

PORT DE QUEBEC.—ARRIVAGES.

9 Juin.—Goélette à hélice *Western Miller*, Pardy, 21 mai d'Halifax, à Gillespie et Cie, sucre, mélasse, poisson, etc, 63 passagers, pilote F. Audet dit Lapointe.

10.—Navire *Patriarch*, Miles, 8 mai de Mobile, pilote David Bouffard.

—*Marchmont*, White, de Liverpool, pilote Hil. Couillard.

—*Favourite*, d'Apalachicola, pilote Mich. Vésina.

—*Lydia*, de New-York, pilote Chs. Bernier.

Barque *Governor Hinckley*, de New-York, pilote Pierre Roy.

—*Susan and Sara*, de Gibraltar, pilote A. Labrègue.

Navire *Annie*, de New-York, pilote Laz. Dumas.

—*Cairo*, de Boston, pilote Isaac Gourdeau.

Barque *Sydney*, de Londres, pilote Alexis Delisle.

—*Ethelred*, de Londres, cargaison générale, pilote Firmin Couillard.

—*Columbus*, pilote Guillaume Morency.

Brick *Alacrity*, de Newcastle, pilote Alexandre Chamberland.

APPRENTIS TYPOGRAPHE.

On a besoin à ce bureau d'un jeune homme comme Apprenti.

CORRESPONDANCES.

Messire N.—St. Sylvestre.—Reçu 6 mois.

M. L.—march.—Pointe Lévy.—Journaux expédiés.

Vital T.—écr. Malbaie.—Lettre reçue; journaux expédiés au nouvel abonné.

Messire P.—St Irénée.—Reçu 6 mois; journaux expédiés.

M. Pierre B.—Cacouna.—Reçu 6 mois; journaux expédiés.

M. A. L.—Do.—Reçu 6 mois.

M. T. P.—Do.—Reçu 6 mois.

Messire J. B. — Rivière David. — Journaux expédiés.

Pierre M. — écr., Rivière David. — Journaux expédiés.

Affaires de Routine.

Lundi, 3 juin 1850.

Vingt-neuf pétitions sont présentées et mises sur la table.

Le bill pour changer le taux auquel certaines pièces de monnaies d'argent auront cour légal, a été lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill pour faciliter la réciprocité du libre échange entre cette province et les autres provinces de l'Amérique Britannique du Nord, est lu pour la troisième fois, et passé.

Liste des pétitions reçues et lues :—

De la corporation de l'école de médecine de Québec, demandant une aide pour la mettre en état d'établir une bibliothèque et un museum dans la dite école.

Du Rév. P. Huot, et autres de la paroisse de Ste. Foie, comté de Québec, demandant que l'acte des municipalités soit amendé ou révoqué, et que l'ancienne loi soit remise en vigueur.

Du maire et du conseil de ville de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour amender la 10 Vic. chap. 113—et pour introduire certaines dispositions relativement à la construction d'acqueducs pour la cité.

Du Rév. E. Payment, et autres, de la paroisse de Charlesbourg, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

Du Rév. L. Parent, et autres de la paroisse de St. Jean Port Joli, pour la même fin.

Pétitions renvoyées à des comités :—

Du Rév. J. Des Troismaisons, et autres; de Pierre Gauvreau, et autres; et d'Alexander Douglass et autres de Bertie.

L'hon. M. Boulton a proposés es résolutions au sujet du Conseil Législatif Electif.

Pour. Messieurs Boulton (de Norfolk,) Boulton (de Toronto,) Burritt, Cameron (de Kent,) Christie, DeWitt, Holmes, Hopkins, Johnson, LaTerrière, McConnell, Papineau, Prince, et Sanborn.—14.

Contre. Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Bouthillier, Cameron (de Cornwall,) Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Jobin Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, Marquis, McLean, Méthot, Morrison; Notman, Prince, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott (de Bytown,) Scott (des Deux-Montagnes,) Seymour, Sherwood (de Brockville,) Sherwood (de Toronto,) Smith (de Durham,) Smith (de Wentworth,) Stevenson, Taché, Viger, et Wilson.—49.

M. Scott (des Deux-Montagnes) introduit un bill pour amender la loi municipale du Bas-Canada ;— seconde lecture, lundi prochain.

L'hon. M. Badgley introduit un bill pour amender la loi de la preuve dans le Bas-Canada ;— Seconde lecture, le 10 du courant.

La seconde lecture du bill pour amender et consolider l'acte pour organiser le notariat dans le Bas-Canada est remise à mercredi prochain.

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) au Bureau du Journal, 14, Rue Ste. Famille, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St.-Cyr, Ét. D.
Stanstead, — — —	M. Pabbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr., N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Yamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	Ol. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
Sté. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.

Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer), — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto — — —	Philippe Beaulieu,
Sté. Marie, (Beauce) — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. N. P.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Quelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. Pabbé Langevin.
Beauport, — — —	M. Pabbé Bernard.
Chateau-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. Pabbé Gingras.

Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.